

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération  
n° 2015.12.167.B

**Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - Travaux de  
construction - Marché  
de contrôle technique  
: avenant n° 2**

**LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : François NEBOUT

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.12.167.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION -  
MARCHE DE CONTROLE TECHNIQUE : AVENANT N° 2**

Par délibération n°113 B du 8 octobre 2009, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché pour la désignation d'un contrôleur technique dans le cadre de la réalisation de la Médiathèque d'agglomération de GrandAngoulême.

La commission d'appel d'offres du 14 octobre 2009 a attribué le marché de contrôle technique à la société ALPES CONTROLES dont le siège est situé 77 avenue Maryse Bastié – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC pour un montant total de 73 480 € HT décomposé de la manière suivante :

- Tranche ferme : 52 780,00 € HT
- Tranche conditionnelle 1 : 1 580,00 € HT
- Tranche conditionnelle 2 : 9 510,00 € HT
- Tranche conditionnelle 3 : 5 520,00 € HT
- Tranche conditionnelle 4 : 4 090,00 € HT

et dont les missions sont les suivantes :

- mission LP : Mission L + P1,
- mission SEI : Sécurité des personnes,
- mission HAND : Accessibilité des handicapés,
- mission ATHAND : Respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées,
- mission CONSUEL : Consuel,
- mission VIEL : Vérification initiale des installations électriques,
- mission PAS : Parasismique,
- mission GTB : Gestion Technique du Bâtiment.

Par délibération n°142 B du 22 novembre 2012, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 prenant en compte la mission relative à la stabilité des ouvrages avoisinants, mission de type AV, pour un montant de 3 000 € HT qui a porté le montant du marché à 76 480 € HT.

Suite à la demande de la commission de sécurité, il est nécessaire de prendre en compte l'extension de la mission SEI au marché du lot 19 dont l'objet est la fourniture et l'installation des luminaires décoratifs ainsi qu'aux marchés des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 pour l'acquisition des mobiliers qui intègrent des équipements électriques.

Le montant en plus-value de l'avenant n° 2 est de 4 980 € HT.

Le montant du marché passe de 76 480 € HT à 81 460 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 10,86% par rapport à son montant initial de 73 480 € HT.

.../...

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 3 décembre 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au marché de contrôle technique attribué à la société ALPES CONTROLES dont le siège est situé 77 avenue Maryse Bastié – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC pour une prestation d'un montant en plus-value de 4 980 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 décembre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 décembre 2015</b>